

Exercice 1995 - Budget supplémentaire

M. LE MAIRE, Rapporteur : Comme chaque année à la même époque, le Budget Supplémentaire est présenté au Conseil Municipal. Ce document reprend pour le Budget Principal :

- d'une part, l'excédent de clôture 1994 disponible qui s'élève à 60 098 002,22 F (chapitre 970) et qui correspond à l'excédent de clôture constaté au Compte Administratif 1994 soit 70 098 002,22 F duquel ont été déduits les 10 000 000 F de reprise anticipée d'excédent ayant servi à financer partiellement le Budget Primitif 1995 (Délibération du 13/03/95),

- et d'autre part, les restes à réaliser qui se montent en recettes à 82 261 889,77 F dont 76 772 585 F pour la section d'investissement et 5 489 304,77 F pour la section de fonctionnement, et en dépenses à 86 012 076,66 F dont 76 772 585 F pour la section d'investissement et 9 239 491,66 F pour la section de fonctionnement.

Ces chiffres globaux sont répartis dans les différents chapitres du budget.

Outre ces opérations de reprise de l'exercice précédent, le Budget Additionnel enregistre toutes les opérations nouvelles ayant fait l'objet de votes du Conseil Municipal du début de l'exercice au 06/11/1995 inclus.

Les principales opérations, tant en reports qu'en opérations nouvelles, sont :

- en recettes :

* les emprunts prévus à ce jour pour 264 042 154 F. Ils concernent pour 50 146 754 F les reports de 1994, pour 209 410 000 F la gestion active de la dette (suivant délibérations du 10/04/1995 : signature d'un contrat long terme renouvelable pour 60 000 000 F et renégociation de prêts à taux fixes auprès du Crédit Local de France pour 149 410 000 F), pour 785 400 F une opération d'ordre relative à un ajustement sur prêt en devises, pour 2 500 000 F le financement de la réfection de la station hydrominérale de la Mouillère et pour 1 200 000 F le paiement du solde du marché de construction de l'abattoir après décision du Tribunal Administratif.

* les aliénations de terrains et d'immeubles pour respectivement 37 500 F et 1 978 000 F dont 1 500 000 F pour le bâtiment industriel CLEAN WAY.

* les subventions et participations à des travaux d'équipement pour respectivement 31 503 364,17 F et 3 240 000 F.

* les subventions et participations de fonctionnement pour 7 825 828 F.

- en dépenses :

* au compte 13, les subventions d'équipement pour 1 579 169 F et les frais d'études et de recherches pour 2 886 969,17 F.

* aux comptes 16 et 1162 le remboursement de la dette à long ou moyen terme, pour un montant de 215 623 700 F dont :

- 3 850 300 F résultant de reports de crédits de 1994

- 209 410 000 F résultant de la gestion active de la dette

- 1 578 000 F concernant les opérations de remboursements anticipés de capital suite à des cessions de bâtiments industriels (GONCKEL : 128 000 F et CLEAN WAY : 1 450 000 F)

- 785 400 F constituant une opération d'ordre relative à un ajustement sur prêt en devises.

* au compte 21, les acquisitions de biens pour 24 969 486,76 F.

* au compte 23, les travaux neufs et grosses réparations pour 111 209 901,40 F.

En conséquence, la balance arrêtée à ce jour s'établit comme suit :

Recettes	384 219 309,02 F
Dépenses	378 599 303,89 F
Excédent de fonctionnement	5 620 005,13 F

Il convient d'ajouter aux opérations précitées concernant le Budget Principal, celles des budgets annexes des Services des Eaux, de l'Assainissement, du Service de Soins à Domicile e pour Personnes Agées et des Forêts (activité sylvicole).

Etablies selon les mêmes règles que pour le Budget Principal, les balances des budgets annexes sont arrêtées comme suit :

Budget du Service des Eaux

Recettes	13 570 116,56 F
Dépenses	11 100 209,00 F
Excédent	2 469 907,56 F

(excédent d'investissement : 56,98 F,
excédent d'exploitation : 2 469 850,58 F)

Budget du Service Assainissement

Recettes	25 564 896,73 F
Dépenses	20 227 682,00 F
Excédent	5 337 214,73 F

(excédent d'investissement : 2 118 291,73 F,
excédent d'exploitation : 3 218 923 F)

Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

Recettes	141 433,17 F
Dépenses	77 858,00 F
Excédent	63 575,17 F

(excédent d'investissement : 58 326,71 F,
excédent d'exploitation : 5 248,46 F)

Budget du Service Forêts (activité sylvicole)

Recettes	789 999,00 F
Dépenses	789 999,00 F
Excédent	0,00 F

Les excédents ainsi déterminés se montent globalement à 13 490 702,59 F.

Ils pourraient éventuellement être utilisés en tout ou partie d'ici la clôture de l'exercice et feraient alors l'objet de votes de l'Assemblée Communale.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Budget Supplémentaire de l'exercice 1995 qui est à la fois un budget complémentaire en ce sens qu'il rectifie le Budget Primitif 1995 par des compléments ou des réductions de crédits, et un budget de reports qui assure la liaison avec l'exercice précédent.

M. DUVERGET : Une précision peut-être d'ordre technique concernant le renouvellement du matériel informatique des ateliers et mise en réseau sur Internet. Je voudrais savoir quelle est la politique de la Ville en matière de maintenance des appareils informatiques sachant que les sociétés dans ces domaines-là ont des coûts extrêmement variables. On vend du matériel, on peut éventuellement casser les prix mais ensuite il y a un gros problème en ce qui concerne les marchés de maintenance.

M. LE MAIRE : Tout à fait.

M. RUEFF : Globalement il n'y a pas de contrat de maintenance. On fait les réparations au coup par coup.

M. LE MAIRE : Est-ce le bon système ? Je ne sais pas, je ne suis pas un spécialiste de l'informatique mais je fais totale confiance à M. LAMBEY qui est le chef de service et un chef de service très compétent. Y a-t-il encore des observations à formuler sur ce budget supplémentaire que vous avez reçu ? C'est un document important, j'espère que vous l'avez parcouru de la première à la dernière page.

M. VUILLEMIN : Juste un point d'information. Le budget supplémentaire étant voté, nous vous invitons à signer les trois documents qui vont circuler parmi nous en cours de séance. Merci !

M. LE MAIRE : Même ceux qui se sont abstenus vont signer ?

M. VUILLEMIN : Tout à fait !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 11 abstentions, approuve le budget supplémentaire de l'exercice 1995.